

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Loaement Grand Est

Metz. le 20 décembre 2018

Service Eau, Biodiversité, Paysages

Note

Aux membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Nos réf.: Vos réf. :

Affaire suivie par : Sophie KLEIN

sophie.klein@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 03 87 56 42 62

Objet : demande de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées

PJ: dossier de demande

J'ai l'honneur de vous transmettre pour avis aux fins de consultation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, une demande de dérogation à l'interdiction de destruction de sites de reproduction d'une espèce animale protégée, demande déposée par la BASE AERIENNE 133 NANCY-OCHEY.

Cette demande concerne la dépose de 17 nids d'Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum), nids présents sur les façades du bâtiment 0146 de la BASE AERIENNE 133 NANCY-OCHEY (commune de 54 THUILLEY-AUX-GROSEILLES).

Les travaux prévus d'isolation extérieure du bâtiment ne sont pas compatibles avec la préservation des nids actuels.

La dépose des nids et la réalisation des travaux sont prévues en février 2019.

En tant que mesure compensatoire, 2 tours à Hirondelle de 16 nichoirs avec repasse ornithologique ont d'ores et déjà été acquises par la BASE AERIENNE. La localisation des tours a été réfléchie avec le CEN Lorraine. Les tours ont été préférées aux nids artificiels dans le cadre de la prévention du péril aviaire (souhait d'éloigner les sites de nidification de la plateforme aéronautique).

Conformément à l'arrêté du 19 février 2007 modifié, je vous transmets le dossier de demande en vue de recueillir l'avis du CSRPN.

> Pour la Directrice, L'Adjointe au Chef du service eaubiodiversité-paysage

> > Marie: Pierre LAIGRE